

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

---

Date de la convocation : 9 décembre 2020

---

Nombre de membre en exercice : 18      Présents : 17      Votants : 17

---

Séance ordinaire du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt le 16 décembre 2020 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREUX Bastien	P	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean- Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur Passié Daniel a été élu secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Projet de santé/médecins
  - Maîtrise d'œuvre : épicerie et logement
  - Modification statutaire du Siaep des Terres Blanches
  - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau
  - CNP assurances
  - VMC logement ure du Troubabour
  - Achat d'une élagueuse
  - Liste des non-valeurs
  - CASSIOPEA
  - Plan de formation de la personne en PEC
  - MFR Vanxains
  - Voeux
-

## 1) Approbation d'un projet de santé et d'un règlement pour permettre la création d'un centre municipal de santé

Monsieur le Maire indique que la commune a entrepris l'élaboration d'un projet de santé afin de rechercher des solutions afin de répondre au problème lié à la perte de deux médecins sur son territoire.

L'objectif a consisté en l'élaboration d'un projet de santé cohérent, permettant de répondre aux besoins essentiels de la population et de proposer aux habitants une offre de soins. Ce projet de santé a été établi afin d'être financièrement acceptable pour la collectivité tout en favorisant une médecine de qualité.

Il définit les principaux enjeux de santé du territoire et les modalités de réponse à mettre en place par la collectivité.

Le diagnostic de territoire a mis en évidence les éléments suivants :

- Les problématiques majeures de santé observées sur un territoire (vieillesse de la population, pauvreté, maladies, ...) ;
- Les acteurs de santé intervenant sur le territoire

A la suite de ce diagnostic, des propositions d'actions ont été émises afin de répondre aux points importants. Ces propositions complètent le projet de santé.

Par ailleurs, un Centre Municipal de santé est une structure relevant du Code de la santé publique et du Code de la sécurité sociale et au regard de son activité auprès des patients, il a également été rédigé un règlement de fonctionnement qui permet d'encadrer les modalités relatives à l'hygiène et la sécurité des soins d'une part ainsi que les informations relatives au droit des patients d'autre part

Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature pour la création d'un centre municipal de santé a été déposé auprès de l'Agence Régionale de santé afin d'obtenir une aide financière permettant d'aider à monter ce projet.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de santé et le règlement de fonctionnement pour la création d'un Centre Municipal de Santé
- De transmettre le projet de santé, le règlement de fonctionnement à l'Agence Régionale de santé pour validation

## 2) Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant et aménagement d'un logement à l'étage

Par délibération n° 2020-09-09 en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement, dans un même bâtiment, d'une épicerie au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage.

Pour rappel, le montant des deux opérations a été évalué à 253.000 € HT pour l'aménagement de l'épicerie et à 156.000 € pour le logement

La consultation pour le choix du maître d'œuvre a été lancée du 12 octobre 2020 au 9 novembre 2020 selon une procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres, dans ses séances du 25 novembre et 9 décembre 2020, a examiné l'ensemble des 7 offres des candidats.

Après analyse des offres, il a été effectué un classement tenant compte de la pondération suivante :

Critères	Pondération
----------	-------------

Valeur technique appréciée au regard d'une note méthodologique	30 %
Pertinence des références proposées	30 %
Coût des honoraires	40 %

La commission d'appel d'offres a décidé de classer en première position le cabinet d'architecture Brossard Lydwine pour un montant de :

- 32.240,08 € HT pour la tranche ferme
  - et 7.337,92 € HT pour la tranche conditionnelle
- soit un montant global de 39.578,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement suivant :
  - ✓ Architecte : Cabinet d'architecte Brossard Lydwine
  - ✓ Bet fluide : Works Ingénierie
  - ✓ Bet structure : AXEPLAN Ingénierie
- Accepte les honoraires de maîtrise d'œuvre qui se décomposent comme suit :

<b><u>Forfait total de la rémunération (toutes tranches confondues) :</u></b>
Taux de la mission de base (TF+TO) : 7,90 % (compris mission complémentaire DIAG)
Le forfait de la mission de base est fixé à : 32 307,00 € HT (38 768,40 € TTC)
<b><u>PSE N°1 (TF+TO)</u></b>
Forfait : 6.171,00 € HT (7.405,20 € TTC)
<b><u>PSE N°2 (TF+TO)</u></b>
Forfait : 1.100 € HT (1.320 € TTC)
Total général : 39.578,00 € HT (47.493,60 € TTC)

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents utiles à la bonne exécution de ce marché

### 3) Modification statutaire du Siaep des Terres Blanches

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 5/10/2020 visée en Préfecture le 12/10/2020. Cette délibération porte sur la modification de la représentativité des collectivités membres au sein du SIAEP des Terres Blanches.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la modification de la représentativité des collectivités membres au sein du SIAEP des Terres Blanches.
- Délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire

#### 4) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP des Terres Blanches.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

#### 5) CNP Assurances

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2021

#### 6) Installation d'une Vmc dans le logement rue de Troubadour. Décision modificative

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues	1.350,00 €			
D – 2132 Immeuble de rapport -2020-11 VMC		1.350,00 €		
Total d'investissement	1.350,00 €	1.350,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

#### 7) Achat d'une tronçonneuse élagueuse. Décision modificative

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues	700,00 €			

D – 2158-2020-10 Tronçonneuse élagueuse		700,00 €		
Total d'investissement	700,00 €	700,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

### 8) Admission en non-valeur 2020

Monsieur le Maire propose d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 237,23 € couvrant les titres de recettes émis de 2013 à 2018 qui ne peuvent pas être recouverts par le trésor public.

La trésorerie a transmis l'état des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeur (article comptable 6541).

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs).

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- 2013-2016-2018 237,23 € Cantines non payées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'inscrire la somme de 237,23 € à l'article 6541 du budget primitif 2020
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat

### 9) Convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA

Monsieur le Maire indique avoir rencontré les services de l'association CASSIOPEA dont le but est la lutte contre l'isolement des personnes âgées, handicapées et fragilisées.

Cette association propose un partenariat avec la commune pour aider financièrement tout nouvel administré adhérent à CASSIOPEA dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance. La participation financière de la commune se limiterait à la prise en charge d'une seule mensualité. A titre d'information la mensualité pour 2020 est de 27,25 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Cette convention est reconduite par tacite reconduction chaque année avec possibilité de la dénoncer en respectant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association CASSIOPEA pour la prise en charge d'un service de téléassistance.
- Fixe le montant de l'aide à hauteur d'une mensualité.

### 10) Plan de formation de la personne en parcours emploi compétences

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du contrat parcours emploi compétences signé en octobre 2020, un volet formation doit être mis en place.

Considérant les lacunes du salarié, il est proposé qu'il suive une formation afin de l'aider dans ses difficultés en français.

Un devis a été demandé auprès du GRETA pour une formation de 42 heures.

Le cout sera de 630 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles

### 11) MFR Vanxains

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Maison familiale sollicitant le versement d'une subvention au titre d'un élève domicilié sur la commune et scolarisé dans cet établissement.

Après discussion, il est décidé de ne pas verser de subvention à cet organisme car les parents versent déjà des participations pour la scolarisation de leurs enfants.

## **12) Voeux**

Monsieur le Maire indique qu'il sera difficile d'organiser une cérémonie des vœux en 2021. Une circulaire de la Préfecture le déconseille.

Après discussions, il est décidé de ne pas organiser de cérémonie début 2021.

## **13) Questions diverses**

### **Madame Florence Brachet :**

Elle propose d'offrir des chocolats considérant que cette année aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Après discussion, il est décidé d'offrir des chocolats pour les plus de 70 ans.